



**MUNICIPALITE DE LONAY**

**PREAVIS N° 01 / 2019  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de Fr. 180'000.- pour la  
construction de la nouvelle route de liaison  
entre la RC 80 et la route d'Echandens :  
Chemin des Plantages**

**Délégué municipal : M. Jean-Charles Détraz**

Lonay, le 11 février 2019 JCD

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Initié dans le cadre de la requalification de la route de Denges (RC 80), le projet de la nouvelle route de liaison, chemin des Plantages, est arrivé à son terme. Suite aux travaux de réfection du chemin de la Poste en 2018 et au vu de l'avancement des nouvelles constructions sur la parcelle no 420, il est désormais nécessaire de réaliser la nouvelle route de liaison entre la route d'Echandens et la route de Denges (RC 80) dans son ensemble.

Une partie du budget de construction de la future route avait été prévu dans le préavis no 01-2018 du chemin de la Poste, de manière à pouvoir la réaliser en parallèle du chantier des bâtiments construits sur la parcelle 419 à l'Ouest de la future route.

Le premier tronçon n'a finalement pas été construit intégralement en 2018 pour permettre au chantier, encore en cours sur la parcelle 420 à l'Est de la future route, de se dérouler au mieux avant de faire les finitions de la route et pouvoir procéder à l'élargissement du carrefour avec la route d'Echandens.

Le présent préavis porte donc uniquement sur la partie sud de la future chaussée en direction de la route de Denges.



## 2. Situation existante

### 2.1 Secteur du projet

La nouvelle route projetée se situe au Sud-Est du centre du village (trait rouge et bleu sur la carte ci-dessous) :

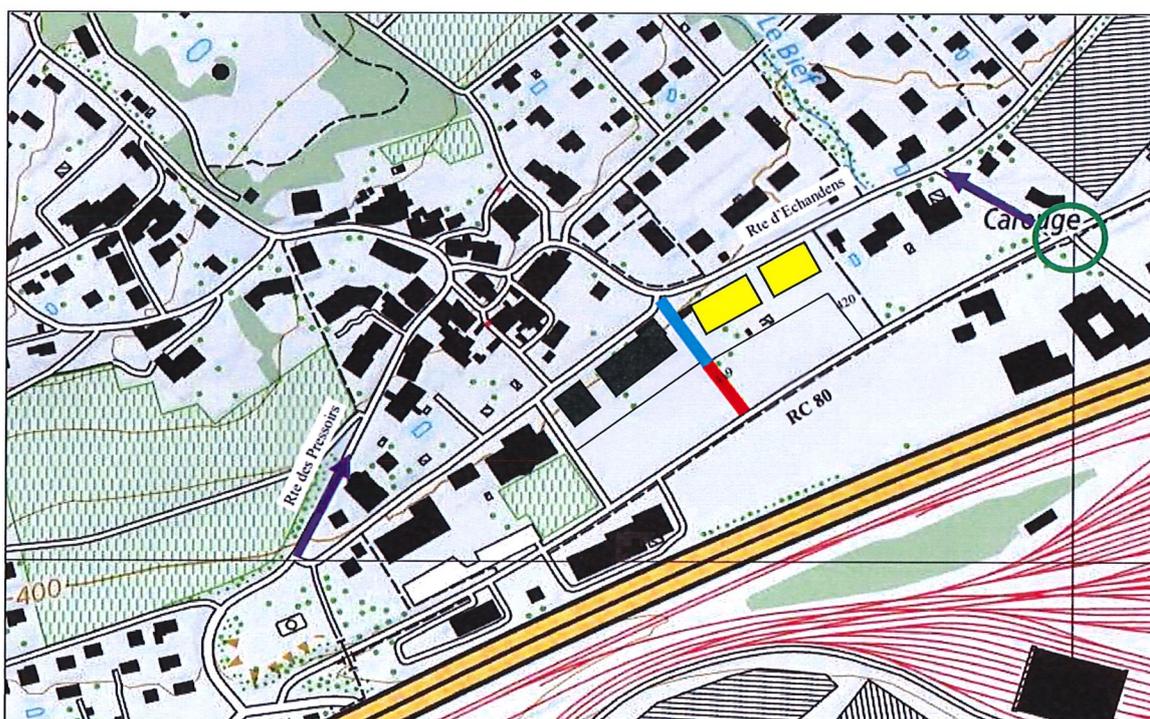


Fig. 1 Situation générale du projet

Deux immeubles de logements sont en cours de constructions dans le secteur (en jaune ci-dessus). La nouvelle route servira également d'accès pour ces futurs bâtiments.

A ce jour, les accès en direction du village se font principalement depuis la route de Denges (RC 80-B-P) par le chemin de Carouge ou par la route des Pressoirs.

Le carrefour du chemin de Carouge sur la RC 80, peu pratique, (entouré en vert ci-dessus) est saturé en heure de pointe au vu de la surcharge de trafic créée par le développement de la zone artisanale (Landi, Centre de tri Poste...).

### 3. Présentation du projet

#### 3.1 Concept général

Le projet a pour but de revoir les axes de circulation suite à l'étude préliminaire de requalification de la RC 80.

Cette nouvelle route de liaison offrira une liaison directe entre le centre du village et la route de Denges (RC 80). Le but est de décharger le carrefour du chemin de Carouge qui est aujourd'hui fortement sollicité avec les mouvements de véhicules dus aux entreprises de la zone, au centre de tri de la Poste et au magasin Landi.

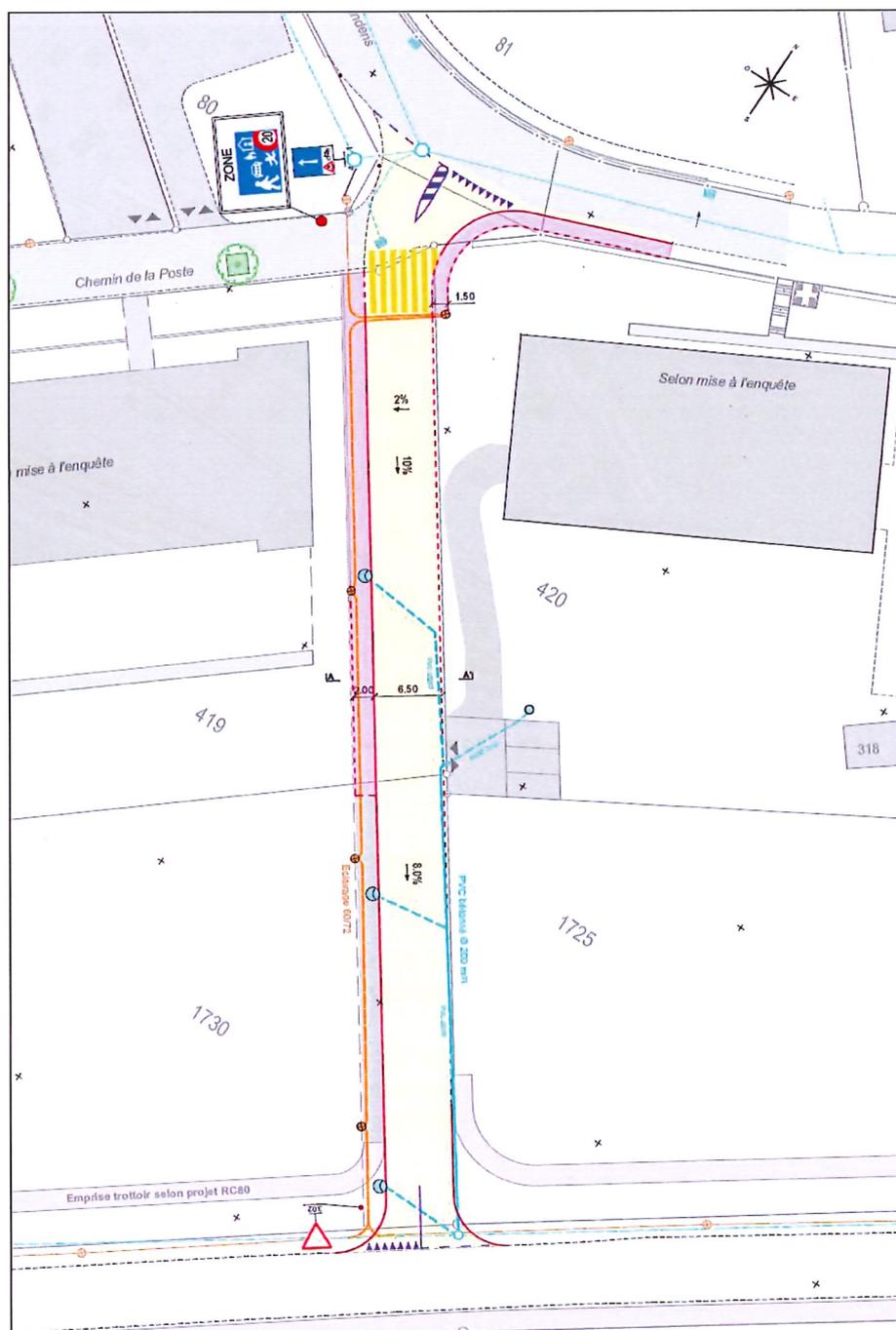


Fig. 2 plan de situation du projet

### 3.2 Chaussée

La nouvelle route aura une longueur de 100 mètres. La chaussée fera 6.50 m de large selon la coupe type ci-dessous :

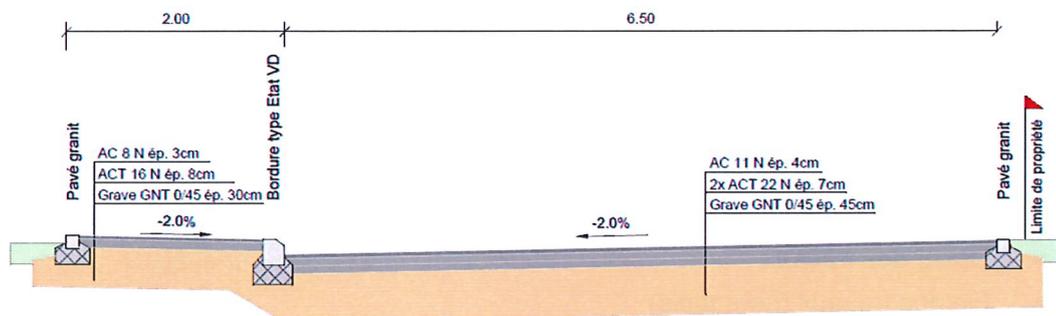


Fig. 3 Coupe-type nouvelle route

Son profil en long suivra le terrain naturel, il aura donc une pente de 10% sur sa partie haute et 8% sur sa partie basse.

La chaussée sera terrassée puis construite avec une épaisseur de grave non-gélive de 45 cm pour l'encaissement, deux couches de 7 cm d'enrobé ACT 22 N pour la couche de fondation et un tapis AC 11 N de 4 cm pour la couche de roulement.

Le carrefour avec la route de Denges prend en compte le projet de requalification de la RC 80. En effet, le profil en long de la nouvelle route sera compatible avec l'élargissement du gabarit projeté de la RC 80.

### 3.3 Trottoir

Un trottoir sera construit du côté Ouest avec une superstructure composée de 30 cm de grave GNT 0-45, 8 cm d'enrobé ACT 16N et de 3 cm de tapis AC 8N.

Le trottoir fera 2 m. de large et sera délimité par une bordure type Etat de Vaud pour assurer un effet bouleroue.

Il sera interrompu à la limite sud de la parcelle no 419, avant d'être relié au réseau piétonnier de la RC 80, au moment de sa requalification.

Le côté opposé de la route sera délimité par une bande de pavé granit, selon la coupe type ci-dessus.

### 3.4 Carrefour avec la route d'Echandens

Comme décrit dans le préavis no 01-2018, le carrefour sera réaménagé afin de pouvoir créer la jonction avec la future route de liaison. Le cédez-le-passage permettra également d'assurer la priorité du trafic sur la route d'Echandens.

Le trottoir Sud-Est sera également déplacé pour assurer le mouvement des véhicules.

Le chemin de la Poste étant un itinéraire privilégié pour se rendre au Collège des Pressoirs et aux commerces situés dans la zone 20km/h, un nombre important de piétons empruntent cet itinéraire. Un passage de sécurité est donc projeté au Sud du carrefour pour garantir la continuité piétonne depuis la route d'Echandens vers le chemin de la Poste et la nouvelle route de liaison.

### 3.5 Eclairage public

Un nouvel éclairage public sera mis en place au travers de quatre nouveaux luminaires sur l'ensemble de la nouvelle route.

Celui-ci sera du même type que celui du chemin de la Poste en place actuellement. La technologie LED sera utilisée et un abaissement de l'intensité lumineuse est prévu pour diminuer la consommation d'énergie entre 23h et 5h.

### 4. Planning prévisionnel

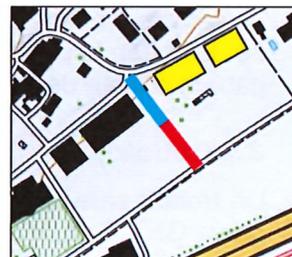
Le planning du projet est le suivant :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Votation du crédit par le Conseil Communal | avril 2019   |
| • Début des travaux                          | mai 2019     |
| • Fin des travaux (hors tapis)               | juillet 2019 |
| • Revêtement final                           | été 2020     |

### 5. Devis des travaux

Le devis a été établi sur la base de la rentrée des soumissions organisées selon la procédure sur invitation en conformité avec la loi sur les marchés publics.

- Travaux prévus dans le préavis 01-2018
- Travaux à charge du présent préavis



#### Solde nouvelle route de liaison

Travaux de génie civil, création de la chaussée	Fr. 125'000.00
Travaux de génie civil, évacuation des eaux	Fr. 15'000.00
Marquages et signalisation	Fr. 5'000.00
Eclairage public	Fr. 19'000.00
Honoraires d'ingénieurs (étude et DT)	Fr. 16'000.00
<b>Total du projet TTC</b>	<b><u>Fr. 180'000.00</u></b>

Les montants ci-dessus contiennent 10 % de divers et imprévus.

## **6. Financement et amortissement**

### ***6.1 Demande de crédit***

Désirant créer ce tronçon routier, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de Fr. 180'000.-.

### ***6.2 Financement***

Par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

### ***6.3 Amortissement comptable***

Le montant total de ce préavis sera amorti par la réserve générale.

## 7. Conclusion

La réalisation du chemin des Plantages, issue de nombreuses discussions entre la Municipalité, le bureau d'études et le Canton concrétise la nouvelle liaison routière entre le village et la route de Denges et permettra également de désengorger le carrefour de Carouge.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

**vu** le préavis n° 01 / 2019 de la Municipalité,

**vu** le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

**vu** le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

**considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'adopter le préavis relatif à un crédit pour la construction de la nouvelle route de liaison entre la RC 80 et la route d'Echandens : Chemin des Plantages ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le point 3 du présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 180'000.- comme décrit au point 5 ;
- de le financer par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès des partenaires financiers de la Commune et de l'amortir par la réserve générale.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2019.

Municipal responsable

Jean-Charles Détraz

### Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire municipale :

P. Guillemain

C. Carrara

### Première séance de la Commission ad hoc le 5 mars 2019 à 20 h 00 à l'administration communale

Membres :

Georges Durand, Delfina Orellena, Rossana Heughebaert, Pascale Gigon, Mégane Jermini, Jean-Pierre Pinazza, Adrian Gloor.

### Première séance de la Commission des finances le 5 mars 2019 à 20 h 00 à l'administration communale

Membres :

Anne France Bischoff, Sonia Mathey, Patricia Klemke Moser, Isabelle David Schmidt, Michel Bardelloni, Steve Gasser, François Maendly.